

Conditions générales de l'Ecole-club Migros

(édition juin 2020)

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'Ecole-club Migros.

Inscription et paiement des écolages

Votre inscription, qu'elle soit orale ou écrite, vous oblige à payer l'écolage. **Le non-paiement de l'écolage ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription.**

Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, l'Ecole-club Migros se réserve le droit de reporter des cours ou de regrouper des classes, de déplacer le lieu du déroulement des cours ou de réduire la durée d'un cours moyennant un remboursement proportionnel de l'écolage. En cas d'absence de l'enseignant attiré, l'Ecole-club Migros procédera à son remplacement. L'Ecole-club Migros se réserve le droit de transformer l'enseignement présentiel en enseignement à distance dans les mêmes conditions, si les conditions pour du présentiel ne peuvent être maintenues.

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, l'Ecole-club Migros fixe, pour chacun d'entre eux, un nombre de participants qui peut être adapté si nécessaire. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l'écolage effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé du paiement ou l'écolage sera remboursé.

En cas d'effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu'un cours se déroule quand même, sous réserve toutefois que les participant(e)s approuvent une augmentation de l'écolage ou, éventuellement, une réduction du nombre des périodes, le prix restant constant.

Exclusion d'un cours

L'Ecole-club Migros se réserve le droit d'exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de l'écolage reste due dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies): exclusion due au non-paiement de l'écolage ou comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

Annulation d'inscription

Toute inscription revêt un caractère obligatoire. En fonction de la date de l'annulation, l'Ecole-club Migros consentira à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écolage. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes:

Pour les cours dont l'écolage est égal ou inférieur à 1'000 francs:

En cas d'annulation d'inscription jusqu'à 7 jours avant le début du cours au minimum, l'Ecole-club Migros peut consentir à une dispense ou à un remboursement de l'écolage, moyennant la contribution aux frais de 30 francs. En cas d'annulation moins d'une semaine avant le début du cours, l'intégralité de l'écolage est due.

Pour les cours dont l'écolage est supérieur à 1'000 francs:

Vous devez adresser à l'Ecole-club Migros une lettre stipulant l'annulation de votre inscription. La date du timbre postal sera considérée comme date d'annulation officielle. La dispense ou le remboursement des écolages s'effectue selon les modalités suivantes:

Date d'annulation d'inscription:

Taxe de retrait:

| | |
|--|--|
| Jusqu'à 45 jours civils avant le début du cours: | 100 francs contribution aux frais |
| Entre 44 et 22 jours civils avant le début du cours: | 10% de l'écolage, mais au max. 500 francs |
| Entre 21 et 15 jours civils avant le début du cours: | 30% de l'écolage |
| Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours: | 50% de l'écolage |
| Entre 7 et 1 jour(s) civil(s) avant le début du cours: | 80% de l'écolage |
| Le jour du début du cours ou plus tard: | Aucune dispense de paiement ni remboursement |

Si vous avez conclu une assurance couvrant les frais d'annulation, le non-respect des délais d'annulation est assuré dans les cas justifiés (consultez à ce sujet les conditions générales d'assurance). Sans assurance frais d'annulation, les conditions ci-dessus s'appliquent.

L'Ecole-club Migros se réserve également le droit de facturer les créances de tiers pour l'hébergement, les repas, le voyage, etc.

Absences

Les sessions manquées ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Livres électroniques

Veuillez noter que les licences de livres électroniques ne sont pas remboursées après la livraison.

Attestation de cours

Si vous le souhaitez et à condition que vous ayez suivi au minimum 80% des leçons, l'école club Migros fera un plaisir de vous établir une attestation de cours. Toutefois, la condition est que le cours ne date pas de plus d'une année. Sous réserve expresse de réglementations différentes propres aux cours à diplôme ou certificat.

Clause de non-responsabilité / Assurance

Pour tous les cours et manifestations organisés par l'école-club Migros, l'Ecole-club Migros décline toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance responsabilité civile suffisante. L'utilisation des installations de l'Ecole-club Migros s'effectue à vos risques et périls. L'Ecole-club Migros ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes. Dans les locaux de l'Ecole-club Migros, chaque personne s'engage à respecter les règles d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les instructions de l'Ecole-club Migros. La visite des locaux de l'Ecole-club Migros et de tout autre lieu où peuvent avoir lieu des cours de l'Ecole-club Migros (partenaires, ateliers externes, espace loué à d'autres entreprises) est interdite aux personnes présentant des symptômes de maladie, une suspicion d'infection par des agents pathogènes transmissibles et/ou une quarantaine (ordonnée par les autorités ou par vous-même). Le risque d'infection ne peut être totalement exclu, même si les règles d'hygiène sont respectées. L'Ecole-club Migros exclut toute responsabilité à cet égard.

Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément à notre déclaration de protection des données, disponible à www.migros.ch/fr/protection-des-donnees. En vous inscrivant, vous confirmez que vous avez lu et compris la déclaration de protection des données.

Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio dans tous les locaux de l'Ecole-club Migros, sans le consentement explicite de l'Ecole-club Migros et des participants/es au cours.

Modifications des programmes et des prix

L'Ecole-club Migros se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

Cours en ligne de l'Online Academy

Les annulations ou changements de niveau ne peuvent être effectués gratuitement que dans les 7 premiers jours suivant le début du cours. Après l'intégralité de l'écolage est due.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec l'Ecole-club Migros sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de la coopérative régionale concernée.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à l'administration de votre Ecole-club Migros.